

Nos Actualités sur l'année 2020



Pour accompagner les demandeurs d'emploi, le S.A.A.T met en place des actions préparatoires à l'emploi. **Ma Vie au naturel**, cofinancée par le Fonds Social Européen à 60%, a eu lieu en direction de 10 personnes de décembre 2019 à mars 2020 sur Moÿ-de-l'Aisne. Les 3 autres groupes prévus sur St-Simon, Ribemont, Origny-Ste-Benoîte ont été annulés à cause de la Covid-19.

L'action d'insertion du Conseil Départemental « **Pass'pro pour la Sérénité** » a été reportée sur 2021.



L'action « **Référents de parcours – PLIE** » sur le secteur de St-Simon a été poursuivi par Katy Hurez et Eloïse Arnold : 18 participants ont bénéficié d'un accompagnement renforcé. Sur l'année 2020, 2 personnes sont sorties du dispositif car elles ont obtenu un contrat au SIAD de Jussy et à la Communauté d'Agglomération du St-Quentinois. 2 autres réalisent des missions régulières avec le SAAT. Pour les autres, d'autres démarches sont en cours.

En temps qu'employeur, le **S.A.A.T est garant de la santé et de la sécurité physique et morale de ses salariés**. A la reprise des activités de l'association en mai dernier, des permanences extérieures ont été mises en place pour distribuer à tous : masques, gel hydroalcoolique, protocoles sanitaires. Des rappels réguliers ont été faits sur la prévention des risques biologiques de ce virus, en lien avec le Document Unique d'Évaluation des Risques, formalité obligatoire.



L'assemblée générale du S.A.A.T devant se tenir en avril 2020, s'est finalement organisée **en visioconférence le 16 Novembre 2020...** Une première pour nous ! 31 personnes y ont participé de manière virtuelle. Le rapport d'activités est consultable sur notre site internet « 02610.moy.free.fr/SAAT.html ».

Notre Conseil d'Administration n'a malheureusement pu organiser sa traditionnelle cérémonie de Noël, en direction des salariés du S.A.A.T. Cette année, **73 bons-cadeaux ont été offerts aux travailleurs** ayant effectué plus de 50 heures de travail entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020. D'une valeur de 15 €, ces bons-cadeaux ont pu être utilisés chez les commerçants du territoire (boulangeries, boucheries-traiteurs, pharmacies), partenaires de l'opération entre le 5 décembre 2020 et le 10 janvier 2021. Un bon coup de pouce pour les salariés et pour l'économie locale !





S.A.A.T (Service d'Aide A Tous)

5 bis, rue de la République 02610 MOY-DE-L'AISNE

Web : 02610.moy.free.fr/SAAT.html

Mail : saat02@wanadoo.fr

QUOI DE NEUF AU S.A.A.T. ?

Edition DO/3

Janvier 2021

Le Mot de la Présidente...

« L'année 2020, pour chacun d'entre nous, restera à jamais gravée en nos mémoires, avec cette épidémie de Covid-19, sans précédent.

Les périodes de confinement de 2020 ont considérablement perturbé l'activité du S.A.A.T depuis mars.

Le 17 mars au matin, une décision très difficile et inédite a été prise dans l'urgence : celle de fermer les locaux du SAAT et ce pour 2 mois et demi. Le chômage partiel a été instauré y compris pour les salariés en insertion. Mais la majorité des permanents a malgré tout maintenu une activité à minima en télétravail pour l'accompagnement des salariés, des donneurs d'ordre et la gestion courante de l'association.

Dès le 25 mai et la livraison des masques tant attendus, l'activité a repris avec l'instauration de protocoles sanitaires obligatoires en direction des salariés et des donneurs d'ordre, pour protéger chaque acteur de notre association.

La trésorerie de l'association a jusqu'à maintenant permis de faire face mais cette situation de confinement et de baisse d'activité ne doit pas perdurer sous risque de licenciement économique.

Je remercie chaque donneur d'ordre, chaque collectivité et chaque partenaire pour la confiance témoignée !

En adhérant au S.A.A.T, vous soutenez notre démarche fondée sur la solidarité et l'utilité sociale.

Meilleurs Vœux pour 2021 et portez-vous bien ! »

Marie-Pierre ABDOULI



JURISPRUDENCE

« Une société ou un particulier qui a recours au travail illégal (non déclaré entre autres) directement ou par personne interposée, ou qui en fait la publicité, s'expose à des sanctions pénales et administratives pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. »

TARIFICATION DE NOS MISES À DISPOSITION POUR 2021

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos tarifs pour l'année 2021 (tarifs de 2020 inchangés) :

Donneur d'ordre	Tarif horaire		Cotisation annuelle
	Sans matériel	Avec matériel	
Particuliers	17.30 €	23.00 €	10.00 €
Associations	17.30 €	23.00 €	16.00 €
Entreprises	19.30 €	23.00 €	16.00 €
Communes	19.30 €	23.00 €	- de 300 habitants : 40.00 € + de 300 habitants : 80.00 €

Petit rappel :

Toute intervention est facturée au minimum 1h : il n'y a plus de facturation inférieure avec ou sans utilisation du matériel du S.A.A.T.

Idem, pour les déplacements des salariés réalisés inutilement (absence du Donneur d'ordre, souhait d'un changement de jour d'intervention, etc... sans information préalable) : une facturation d'1 heure minimum est également appliquée.

Concernant les évacuations de déchets verts établis par nos soins, un barème précis est consultable sur notre site internet.

Nous vous rappelons également que le S.A.A.T remet gratuitement un estimatif personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

Quelques chiffres à retenir de 2020 :

- 29 891 heures de mises à disposition en ménage, espaces verts, garde d'enfants + 3 ans, petit bricolage, peinture, manœuvre, etc... auprès de 656 particuliers et professionnels du territoire
- 116 salariés ont obtenu des missions de travail par le S.A.A.T + 6 permanents = 24 Equivalents Temps Plein
- 7 982 heures ont été rétribuées à 79 salariés du S.A.A.T en chômage partiel, grâce à l'intervention de nos têtes de réseaux auprès de l'Etat lors de la crise de la Covid-19